

PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 15 novembre 2013 N° 921

Pierre MOSCOVICI salue l'accord européen trouvé sur les nouvelles normes prudentielles applicable aux assurances

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances, salue l'accord européen trouvé sur la réforme « Solvabilité II » du cadre prudentiel des assurances. Cet accord permet des avancées substantielles notamment pour l'assurance vie. Ces nouvelles règles ont vocation à s'appliquer aux entreprises d'assurance européennes afin de s'assurer de leur solidité financière.

Pierre MOSCOVICI souhaite remercier la Présidence du Conseil et la Commission européenne pour leurs efforts afin d'aboutir à l'accord trouvé sur le texte.

Pierre MOSCOVICI rappelle qu'il avait, au nom de la France, milité pour la réouverture des débats au plan européen et obtenu à l'été 2012 de la Commission qu'une nouvelle étude d'impact sur les nouvelles règles prudentielles de la directive « Solvabilité II » soit conduite.

L'accord, qui doit encore être validé par le Conseil et le Parlement européen, répond aux demandes de la France et permet ainsi de mettre en place des dispositifs atténuant la volatilité des bilans, condition *sine qua none* pour préserver le rôle des assureurs dans le financement de l'économie.

En cela, l'accord trouvé mercredi 13 novembre 2013, est cohérent avec les objectifs de la réforme de l'assurance-vie que Pierre MOSCOVICI a présenté le même jour dans le cadre du Projet de loi de finances rectificative pour 2013 et qui poursuit un objectif de renforcement du rôle de l'assurance vie dans le financement de notre économie.

Contacts presse : Cabinet de Pierre MOSCOVICI

Barbara FRUGIER: 01.53.18.40.82 - <u>barbara.frugier@cabinets.finances.gouv.fr</u>

Laurent FARY: 01.53.18.41.84 - <u>laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr</u>
Brieuc PONT: 01.53.18.40.67 - <u>brieuc.pont@cabinets.finances.gouv.fr</u>

